

Italie

Après les élections, le renouveau incertain des relations professionnelles

Adelheid HEGE

Les sondages avaient présagé un référendum contre Berlusconi. Mais le désaveu électoral n'a pas eu lieu : à l'issue des élections législatives du 10 et 11 avril 2006 les deux blocs du centre-gauche (Unione) et du centre-droite (Casa delle libertà) font presque jeu égal. Pourtant, le piètre bilan économique du gouvernement Berlusconi, au pouvoir depuis 2001, avait laissé anticiper un vote plutôt massif pour une nouvelle majorité, tournant que semblaient aussi annoncer les élections régionales de 2005. A la Chambre des députés, la coalition de Romano Prodi l'emporte de quelque 25 000 voix seulement, soit 0,1 point de pourcentage de plus que le bloc Berlusconi. Le système électoral toutefois donne une prime au vainqueur assuré de disposer de 340 au minimum des 630 sièges à la Chambre ¹. La majorité est plus étroite au Sénat, où le centre-gauche devance la droite de deux sièges seulement.

Les électeurs se sont mobilisés massivement (avec un taux de participation de

83,6 %) pour rester plutôt fidèles à leurs allégeances traditionnelles. Si les observateurs s'accordent pour constater que le Nord « productif, moderne, riche, physiquement relié au cœur de l'Europe » ² où se crée la richesse de la péninsule, continue de marquer ses distances avec une gauche « plurielle » majoritaire dans le Centre et dans le Sud (tableau 1), la fracture Nord-Sud est moins univoque qu'il n'y paraît. La prospère Emilie-Romagne au bilan de l'emploi le plus favorable ³ donne 59,9 % des voix à l'Unione de Romano Prodi. Les électeurs jeunes accordent leur confiance à la gauche plus qu'à la droite ce qui semble expliquer en partie le plus faible résultat de la gauche au Sénat, où le droit de vote est refusé aux moins de 25 ans.

Romano Prodi, président du Conseil de 1996 à 1998, ex-président de la Commission européenne, plébiscité par l'électorat de gauche lors de primaires organisées à l'automne 2005 se trouve à la tête d'une coalition composite dans la-

1. L'Unione est représentée à la Chambre par 348 députés et la Casa delle libertà par 281 députés.

2. // *Sole-24 Ore*, 12 avril 2006.

3. Le taux d'emploi de l'Emilie Romagne est le plus élevé de l'Italie avec 68,4 % en 2005, contre 65,5 % pour la Lombardie (// *Sole-24 Ore*, 7 mai 2006).

Tableau 1. Les résultats des élections législatives en 2006 et 2001 : alliances de centre-gauche et de centre-droite, en % des votes

	2006		2001	
	Unione	CdL	Unione	CdL
Nord	47,8	51,5	47,0	50,2
Centre	55,0	44,8	52,2	45,1
Sud	51,4	48,2	44,2	50,0
Iles	44,7	54,5	38,2	54,4
Total	49,8	49,7	46,6	49,6

Source : // Sole-24 Ore.

quelle les formations membres pèsent d'un poids inégal et proviennent de familles politiques variées. Les deux piliers de cette alliance, le parti des démocrates de gauche DS (issu de l'ancien PCI) et la formation centriste Margherita ont engrangé des résultats décevants aux élections au Sénat où ils se sont présentés séparément¹. Rifondazione comunista, troisième parti de l'Unione, obtient un résultat honorable avec 5,8 %. RC avait joué un rôle actif en 1998 dans la chute du gouvernement Prodi² et s'était présenté séparément aux législatives de 2001 avant de rejoindre la coalition de gauche et de participer pleinement à l'écriture du programme électoral ; au lendemain des élections, son leader Bertinotti est élu président de la Chambre des députés³.

Toutes les formations affiliées à l'Unione n'atteignent pas le score de 2 % nécessaire à l'obtention de sièges ; les résultats des petits partis du centre-gauche représentés au Parlement – les Verts, l'ex-parti radical La rose au poing, le parti des communistes italiens PDCL, la liste de l'avocat anti-corruption Di-Pietro, les centristes d'Udeur – oscillent entre 1,4 et 2,6 %.

Fin de règne et rapprochement syndicats-patronat

Ménagé par la moitié de l'électorat italien, Berlusconi voit son bilan durement critiqué par les organisations syndicales et patronales. A la veille de l'année électorale, le président de la Confindustria Luca di Montezemolo dresse un ta-

1. Aux élections de la Chambre, DS et Margherita se présentent ensemble sous les couleurs de l'Olivier. Ils obtiennent 31,3 % des votes. Les listes séparées au Sénat ne totalisent que 28,2 % des voix (17,5 % pour les DS et 10,7 % pour la Margherita). Par rapport aux législatives précédentes, les DS améliorent leur score de moins d'un point de pourcentage, alors que la formation centriste perd, elle, 4 points. Ce résultat pourrait donner plus de poids aux arguments des partisans de la création d'un grand parti de centre-gauche, le parti démocratique, qu'appelle de ses vœux le nouveau Président du conseil Prodi.

2. Cf. Udo Rehfeldt, « Italie : un nouveau pacte social », *Chronique internationale de l'IRES*, 57, mars 1999.

3. Fausto Bertinotti est un ancien responsable du syndicat de la métallurgie de la CGIL. Un autre ex-syndicaliste a été élu à la présidence du Sénat : le chrétien-démocrate Franco Marini était dans les années 1980 secrétaire général de la CISL avant d'entrer au début des années 1990 comme ministre du Travail dans le dernier gouvernement Andreotti.

bleau très noir de la situation politique et économique de l'Italie : croissance zéro, perte de compétitivité, dérapage des finances publiques, mais aussi scandales financiers et carence d'éthique et de sens de l'Etat : « Depuis trop d'années, les gens malhonnêtes qui contournent la loi, qui ne paient pas les impôts, qui construisent sans autorisation, qui falsifient les bilans ... sont pardonnés et récompensés, et ceux qui travaillent, qui produisent, qui cherchent à exporter sont considérés comme des poids morts »¹. Loin de voir se produire le « nouveau miracle économique » promis par Berlusconi, l'Italie se retrouve lanterne rouge de l'Europe sur le plan de la croissance (0,65 % en moyenne entre 2000 et 2005, nulle en 2005) comme sur celui de la productivité (+0,3 % en moyenne annuelle). Les revenus réels baissent alors que les coûts salariaux augmentent. L'Italie perd des parts de marchés pour les produits à faible comme à forte valeur ajoutée et voit reculer ses exportations. Le déficit public dépasse les 3 % du pacte de stabilité européen pour la troisième année consécutive (4,1 % en 2005), et la dette s'élève désormais à 106 % du PIB. Les trois confédérations syndicales partagent l'analyse d'une politique économique désastreuse qui a amené le pays « au bord de la ruine », comme l'affirme la CGIL et elles soutiennent explicitement certaines demandes adressées par la Confindustria au futur gouvernement : lutte contre la fraude fiscale, action pour faire émerger l'économie souterraine, aide au Mezzogiorno, réduction du coût salarial *via* la diminution des cotisations sociales.

**La marginalisation
des acteurs professionnels**

Au cours de la dernière législature, les relations entre le gouvernement de droite et le patronat se sont nettement détériorées. Berlusconi avait tout d'abord été adoubé par la Confindustria sous son président D'Amato et la convergence des programmes patronal et gouvernemental avait été revendiquée de part et d'autre. Le patronat comptait sur le gouvernement de centre-droite pour répondre aux besoins des entreprises en termes de flexibilisation du marché du travail et d'allègements fiscaux et de charges, et il partageait le même souci d'en finir avec la « politique du consensus systématique » et de la concertation sociale qui avait marqué la décennie 1990. Cela impliquait aussi de tenir pour un souci très secondaire l'unité syndicale et de mettre en œuvre une stratégie d'isolement de la CGIL, la plus grande des trois confédérations italiennes. Toutefois, confronté à la stagnation économique et à ses répercussions sur l'appareil productif et la compétitivité internationale, le patronat avait retrouvé, dès 2003, les syndicats autour d'une même table pour inventorier, dans un « accord pour le développement, l'emploi et la compétitivité », les priorités communes dans l'espoir de peser sur les choix du gouvernement. Un pacte en faveur du développement du Mezzogiorno est signé en 2004 entre les trois confédérations syndicales et treize organisations patronales. Sous son président L. di Montezemolo, la Confindustria s'inquiète de la marginalisation des acteurs professionnels et de la rupture du dialogue social par un gouvernement qui tend à lui substituer

1. Luca Cordero di Montezemolo, « Da crisi e scandali l'Italia può risalire », *Il Sole-24Ore*, 27 décembre 2005.

ITALIE

la communication médiatique directe. La principale organisation patronale rappelle son attachement à la concertation et à la négociation avec les organisations syndicales. Le scepticisme affiché devant la gouvernance Berlusconi et la dénonciation d'une « campagne (électorale) de tous les populismes » ne resteront pas sans effet. A la veille des élections, Berlusconi met directement en cause la représentativité de la présidence de la Confindustria, suspectée de ne « parler que pour elle-même » et de manquer d'autonomie à l'égard de la gauche et de la CGIL.

L'absence de consultation et de dialogue social a aussi ressoudé le front syndical. Après l'élection de Berlusconi, les deux confédérations minoritaires avaient pris leurs distances avec les positions plus intransigeantes de la CGIL et enfreint un quasi tabou en signant plusieurs accords « séparés ». En 2001, la convention collective de la métallurgie était entrée en vigueur sans la signature de la CGIL, et la CISL et l'UIL s'étaient associées, seules, au « Pacte pour l'Italie » signée en 2002, une fois que le gouvernement eut renoncé à toucher à la protection contre le licenciement. Les espoirs de la CISL notamment d'influer, au titre d'interlocuteur privilégié, sur les choix du gouvernement s'étaient définitivement éteints avec l'échec de ce pacte théoriquement dédié à l'aide au Mezzogiorno et à l'extension de la couverture chômage. Les critiques de la CISL à l'égard de la politique gouvernementale s'étaient alors faites non moins virulentes que celles de sa plus grande homologe. Les organisations syndicales stigmatisaient les responsabilités du gouvernement Berlusconi dans la baisse du pouvoir d'achat des salariés : arrêté (au mépris des règles initialement fixées) sans concertation avec les acteurs profes-

sionnels, le taux d'inflation programmé qui détermine les augmentations salariales des conventions collectives est fondé sur des indicateurs peu solides et trop optimistes.

Contrairement aux organisations syndicales, la Confindustria se garde d'exprimer une quelconque préférence pour l'un ou l'autre camp. Si la CISL soutient, non sans quelques réserves, l'Unione qui « présente un ensemble de propositions cohérentes et complètes » allant au cœur des problèmes du pays, la CGIL va plus loin en proposant au futur gouvernement de centre-gauche un « pacte de législation » et notamment un « pacte fiscal » pour la relance de l'économie. La volonté de tourner la page de l'ère Berlusconi n'en transparait pas moins assez clairement de part et d'autre. Patronat et syndicats se montrent disposés à endosser le rôle « d'interlocuteurs forts » que leur propose Prodi et à voir dans la reconquête de la compétitivité du pays une priorité commune. Le rapprochement des acteurs professionnels (sur le plan tout au moins de la méthode de concertation) offrira-t-il un élément de stabilisation à une majorité gouvernementale fragile du point de vue tant de sa légitimité électorale que de ses alliances internes ? Un débat contradictoire est d'ores et déjà engagé sur plusieurs dossiers touchant au travail et aux relations professionnelles.

Reconquête de la compétitivité et réforme des relations professionnelles

La relance de la croissance et de la productivité, la croissance de l'emploi et des entreprises, l'augmentation du taux d'emploi, des investissements dans les infrastructures et dans la recherche nécessitent des interventions urgentes, selon l'avis partagé des syndicats et du patro-

nat. Si l'ensemble des acteurs souscrit, dans cette perspective, à l'une des propositions phare du candidat Prodi, la réduction du coût salarial, les positions sont plus contrastées au sujet de la flexibilisation du marché du travail et sur la réforme du système de la négociation collective.

Vers une réduction des charges sociales ?

Dans son programme électoral, l'Unione propose la baisse des cotisations sociales de cinq points dès la première année de la législature. Le candidat Prodi n'exclut pas d'aller plus loin par la suite, comme le lui demande la Confindustria qui réclame une réduction des charges sociales de 10 points en cinq ans. Il existe un consensus sur le montant trop élevé des cotisations sociales (déjà réduit d'un point par le gouvernement Berlusconi). Les entreprises italiennes versent, pour 100 euros de salaire brut, 146 euros – dont 74 reviennent aux salariés sous forme de salaire net. Le coût de la baisse des charges sociales pour le budget de l'Etat est considérable (près de 10 milliards d'euros). Sans préciser le détail des opérations, le programme de la coalition de centre-gauche envisage plusieurs sources de financement : lutte contre la fraude fiscale, augmentation des cotisations sociales des travailleurs indépendants et des travailleurs para-subordonnés alignées sur celle des salariés – les premiers bénéficient d'un taux de contribution de 19 % alors que le travail salarié est chargé à 32,7 % – augmentation substantielle des impôts sur les rentes financières et les successions. Cette réduction des charges sociales pourrait apporter aux salariés

une augmentation du salaire annuel net moyen de quelque 600 euros et à une entreprise artisanale moyenne une réduction du coût salarial annuel de 12 000 euros environ. Comme la nouvelle coalition gouvernementale, les syndicats attendent de ces mesures – en phase avec le « pacte fiscal » préconisé par la CGIL – des effets sur l'emploi et la consommation ; ils accueillent favorablement la perspective d'harmonisation du taux de cotisation sociale susceptible de redresser des distorsions sur le marché du travail. La Confindustria de son côté adhère à l'idée d'un taux de cotisation unique pour le travail salarié et le travail autonome. Elle mise aussi sur un effort considérable de rigueur budgétaire et la lutte résolue contre l'évasion fiscale : « Près de 25 % du PIB n'apparaissent dans aucune statistique et quatre millions de travailleurs échappent à toute contribution : c'est de la concurrence déloyale pour tous », déclare son président di Montezemolo.

Contrats flexibles, plus d'emplois ou plus de précarité ?

La loi 30 sur le marché du travail dite loi Biagi fait l'objet d'évaluations contrastées des acteurs. Cette loi qui institue une panoplie conséquente de contrats de travail flexibles et qui ouvre les activités de placement des chômeurs au secteur privé¹ est considérée par la droite comme l'une des mesures phare de la législature. Le patronat qui qualifie de « conquête importante » la loi Biagi tend à partager cet avis. Dans son analyse, cette loi répond plutôt efficacement à l'un des problèmes structurels de l'Italie, la faiblesse du taux d'emploi. Le taux d'emploi italien est de

1. Voir Maria-Teresa Pignoni, « Italie : le travail atypique entre autonomie et subordination, nouvel enjeu de la représentation syndicale », *Chronique internationale de l'IRES*, 97, novembre 2005.

ITALIE

57,5 % en 2005. Si les régions du Nord excèdent la moyenne européenne de 63,6 %, celles du Sud affichent un score nettement plus bas (44 % en Sicile, 45 % en Calabre). Pour la Confindustria, la réforme du marché du travail doit être complétée par une réforme des « amortisseurs sociaux » offrant notamment une meilleure couverture aux chômeurs.

La « flexibilité excessive » de la loi Biagi est critiquée par la coalition de centre-gauche. Invité à une conférence de la Confindustria en mars 2006, Prodi n'hésite pas à dévoiler ses projets devant un patronat fort réservé : « Je changerai la loi Biagi. Et je relèverai les charges sur les emplois précaires qui aujourd'hui coûtent moins cher que les emplois stables. Cela conduit à une répétition infinie et abusive des contrats à durée déterminée. Les jeunes doivent avoir le droit de planifier leur avenir ». La coalition de centre-gauche qui entend aussi mener à bien la réforme des amortisseurs sociaux (sans en préciser les sources de financement) envisage de supprimer dans la loi 30 les catégories d'emploi « trop précarisantes » et jugées inutiles pour les besoins de flexibilité des entreprises (tels le *staff leasing*, contrat d'intérim à durée indéterminée, le travail intermittent ou *job on call* qui oblige le salarié à être à la disposition de l'employeur qui fait appel à lui selon les besoins de l'entreprise, ou encore les contrats d'insertion qui permettent de rémunérer travailleurs qualifiés et non qualifiés à des niveaux inférieurs aux classifications des conventions collectives). Le travail para-subordonné sera davantage encadré par la négociation collective.

La CGIL prend de court les partis de l'Unione comme les autres centrales syndicales quand elle réclame une révision en profondeur de la loi Biagi au lende-

main de la très courte victoire du centre-gauche. Réitérant la position adoptée au congrès de la CGIL de mars 2006, le secrétaire général Epifani invite les acteurs à se retrouver autour d'une table pour écrire « une nouvelle politique de l'emploi » et pour adopter une nouvelle loi qui limiterait très sérieusement le nombre de contrats atypiques et autoriserait la négociation de taux maxima de contrats atypiques dans les entreprises. « Les retouches ne nous suffisent pas », affirme-t-il. L'intervention politique contre la précarisation de l'emploi s'impose d'autant plus, estime la CGIL, qu'il s'agit en la matière de provoquer un « changement culturel » et une évolution des mentalités. La revendication de la CGIL rencontre l'incompréhension de la CISL pour qui la réécriture de la loi Biagi n'est pas une priorité ; le nouveau secrétaire général de la CISL, R. Bonanni, y voit une position essentiellement idéologique : « Ce n'est pas avec de nouvelles lois qu'on va résoudre les problèmes du marché du travail ». La CISL renvoie l'encadrement de la flexibilité à la négociation collective. L'Unione de son côté n'entend pas aller au-delà de ses engagements initiaux. Si, sur la gauche de la coalition gouvernementale, Rifondazione comunista est favorable à l'abolition de la loi Biagi, elle compte aussi respecter le compromis préélectoral d'une révision seulement partielle. « On ne touche pas à la loi Biagi », fait savoir la Confindustria qui martèle : « Ce n'est pas cette loi qui crée le *precariato* mais le travail au noir ».

Réforme de la négociation collective, comment et pour quoi faire ?

Il existe, en principe, un accord entre les confédérations syndicales pour réformer le système de la négociation collec-

tive issue d'un pacte social historique, le « protocole d'accord » de juillet 1993. Cette réforme qui mettait un point final au système d'indexation des salaires (la *scala mobile*) visait à concilier autonomie de la négociation collective et maîtrise de l'inflation – dans la perspective de l'entrée de l'Italie dans la zone euro. L'accord de 1993 fixe des règles de la négociation collective menée (obligatoirement) au niveau national pour chacune des branches et (de façon facultative) dans les entreprises :

- au niveau national est confié le maintien du pouvoir d'achat sur la base d'un taux d'inflation programmé concerté entre les acteurs politiques et professionnels et qui ne peut être dépassé. L'écart entre inflation programmée et inflation réelle est récupéré *a posteriori*, lors de négociations biennales. La convention collective nationale de branche contient aussi des parties normatives (horaires, conditions de travail, droit syndical ...) dont la durée de validité est de quatre ans ;

- une négociation d'entreprise peut se tenir entre deux négociations nationales. Elle a pour objectif principal de répartir des compléments salariaux en fonction de la productivité des entreprises. Il s'agit en principe de versements uniques qui n'entrent pas dans le salaire de base. En pratique toutefois ces composantes variables du salaire tendent à se pérenniser, et contribuent à creuser l'écart entre les bénéficiaires de négociations « complémentaires » et, partant, d'une double augmentation du salaire

conventionnel (30 % environ des salariés) et les salariés « payés une seule fois ».

Ces distorsions sont dénoncées par le patronat dont la position sur la négociation collective n'est pas unifiée. La Confindustria fait valoir que l'inflation plus ou moins maîtrisée et encadrée par des règles européennes a cessé d'être une préoccupation centrale alors que le système actuel est inadapté pour stimuler la productivité, problème crucial de l'économie italienne. Les organisations patronales ne réclament plus désormais une décentralisation résolue de la négociation collective, mais plaident plutôt pour la séparation rigoureuse des rôles attribués à chacun des deux niveaux de la négociation collective : au niveau de la branche seraient fixés les salaires minima exclusivement et les acteurs dans les entreprises négocieraient la distribution des gains de productivité dès lors qu'ils sont au rendez-vous.

Les syndicats font le même bilan d'une modération salariale excessive au cours des dernières années. Les augmentations des salaires sont restées loin derrière la progression des revenus du travail indépendant, avec une augmentation de 1,6 % entre 2000 et 2004 pour les premiers, et de 10,1 % pour les seconds, selon le Censis. Le secteur privé est particulièrement pénalisé¹. Les confédérations ne mettent pas pour autant en cause le principe de la concertation sur un taux d'augmentation calé sur l'inflation – seule une minorité à l'intérieur de la CGIL provenant notamment de la métallurgie en préconise l'abandon et le retour

1. Les syndicats récusent les chiffres de l'Istat, l'institut italien des statistiques, qui annonce pour 2005 une augmentation des salaires de 3,1 % pour un taux d'inflation de 2 %. Le renouvellement de quelques grandes conventions collectives intervenu durant l'année vient polluer ces chiffres, affirment-ils, alors même que la composition du panier Istat ne permet pas de rendre compte de l'inflation réelle.

ITALIE

à l'autonomie de la négociation collective. CGIL, CISL et UIL réclament plutôt la référence à un taux de l'inflation « prévisible » au plus proche de l'inflation réelle.

Les trois centrales sont divisées par contre sur le futur centre de gravité du système : à quel niveau sera négociée la part des gains de productivité qui devra revenir aux travailleurs ? Comment compenser la couverture relativement faible de la négociation d'entreprise qui révèle en filigrane l'absence d'implantation syndicale dans les entreprises de petite taille, de loin les plus nombreuses dans le tissu productif italien ?¹ Pour la CGIL la convention de branche nationale doit maintenir sa fonction de couverture « universelle » qui devrait garantir le maintien du pouvoir d'achat et redistribuer une partie des gains de productivité. Le niveau d'entreprise lui est subordonné, qui lierait l'augmentation des salaires à la réalisation de certains objectifs de productivité et de compétitivité. Seule cette hiérarchie du système conventionnel est à même de garantir, selon la CGIL, l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires sur tout le territoire national. La CISL et l'UIL sont par contre partisans d'une décentralisation du système de la négociation collective. Dans cette optique, les conventions de branche garantiraient la compensation de l'inflation alors que la distribution des gains de productivité, la participation aux bénéfices, la compensation des écarts éventuels entre inflation programmée et inflation réelle relèveraient de la négociation d'entreprise ou, à défaut, de la négociation territoriale. Ce basculement du centre de gravité du sys-

tème est commandé par la flexibilité croissante du système productif à laquelle la rigidité de la convention de branche nationale est inapte de répondre ; il nécessite en même temps une réflexion sur les instruments pour étendre voire pour rendre obligatoire la négociation collective au niveau décentralisé.

Le programme électoral de l'Unione reste très prudent sur la réforme de la négociation collective ; il se contente d'annoncer la « consolidation » du rôle des deux niveaux de la négociation collective, éventuellement appuyée par une législation de soutien. Les responsables des questions du travail des deux formations majoritaires, DS et Margherita, plaident pour la redistribution des gains de productivité au niveau décentralisé : la productivité doit être répartie là où elle se crée.

Au moins autant que sur le contenu d'une réforme de la négociation collective, le débat contradictoire porte sur les procédures et le calendrier. Alors que le patronat en reste à une demande de principe d'ouverture rapide du chantier, la CISL pousse à la réforme qu'elle juge prioritaire. La CGIL traîne les pieds. Elle émet deux préalables à la négociation avec le patronat : cette dernière présuppose une position syndicale unitaire, encore à construire ; et les confédérations doivent s'être mises d'accord auparavant sur les règles mesurant la représentativité syndicale – question en suspens depuis de longues années et qui s'enlise notamment devant les positions très contrastées des centrales sur la nécessité d'une « loi de soutien » à laquelle la CGIL est favorable – et la CISL farouchement opposée.

1. Ainsi, 58 % des entreprises de la métallurgie emploient moins de 10, et 91 % moins de 50 salariés.

Encadré

La nouvelle convention collective de la métallurgie

La métallurgie a renouvelé sa convention collective en janvier 2006. 14 mois de négociations et 62 heures de grèves ont été nécessaires pour aboutir à ce résultat. Les grèves, ponctuées de grandes manifestations et de quelques actions musclées (blocages de voies ferrées et d'autoroutes peu avant l'aboutissement de la négociation) ont joué un rôle considérable dans le dénouement du conflit. Durant la longue phase de négociation, les trois syndicats de la métallurgie (Fiom-CGIL, Fim-CISL, Uilm-UIL) ont préservé leur front unitaire. Syndicat et patronat de la métallurgie étaient soucieux d'éviter le traumatisme de la signature séparée, expérimenté en 2001 et en 2003. L'enjeu de la négociation de la métallurgie va au-delà de la branche au poids économique pourtant considérable : le secteur de la métallurgie réalise 40 % du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière et plus de 50 % des exportations. Sa vitalité vaut test de la viabilité du système de la négociation collective dans son ensemble.

La négociation portait essentiellement sur la progression des salaires. Les syndicats revendiquaient une augmentation de 105 euros ¹ pour les années 2005 et 2006, à laquelle devaient s'ajouter 25 euros destinés aux seuls salariés privés de négociation d'entreprise. Les employeurs regroupés dans l'association patronale Federmeccanica ont augmenté à plusieurs reprises leur offre initiale de 59,58 euros – jusqu'à atteindre le seuil symbolique de 100 euros, accepté par les syndicats ². Ils ont aussi fini par accepter d'entrer dans le débat sur la situation des salariés sans couverture conventionnelle complémentaire : une prime de péréquation unique à hauteur de 130 euros sera versée aux salariés classés aux minima conventionnels et ne bénéficiant pas de la négociation d'entreprise.

En contrepartie, les syndicats ont accepté une plus grande flexibilité des horaires. La possibilité de moduler les horaires sur plusieurs semaines à l'intérieur d'une fourchette allant de 32 à 48 heures par semaine cesse d'être réservée à quelques rares entreprises saisonnières. Mais ces modalités doivent être négociées au niveau des entreprises avec les représentants du personnel (RSU), ce qu'avaient voulu éviter les employeurs qui craignent les lourdeurs et les lenteurs de la négociation. La pérennité de la modulation dépend toutefois d'un accord entre les parties (à trouver d'ici l'été 2006) sur les pourcentages admis de travailleurs intérimaires et en contrat à durée déterminée dans l'entreprise.

La nouvelle convention collective précise enfin les règles de classification des salariés embauchés dans le cadre du nouveau contrat d'apprentissage introduit par la loi Biagi. Celui-ci, assorti d'un modeste volet de formation de 120 heures en moyenne par an, autorise les écarts entre salaire d'apprentissage et salaire de classification « normal », réduisant ainsi le coût salarial pour les entreprises. Une commission paritaire permanente aura à déterminer plus précisément les conditions et les taux maxima d'utilisation des contrats d'apprentissage par rapport aux CDI, et plus généralement des contrats flexibles et précaires.

1. Augmentation de référence, appliquée au 5^{ème} niveau de la grille des salaires de la convention collective.
2. Un versement unique de 320 euros compense la période de vacance contractuelle depuis l'expiration de la convention collective en décembre 2004.

ITALIE

L'avancée des débats intersyndicaux est aussi suspendue au calendrier syndical : les congrès de la Cisl (juillet 2005) et de la CGIL (mars 2006), la période électorale puis le changement de secrétaire général à la tête de la CISL (avril 2006) et la mise en place d'une nouvelle direction de cette centrale (été 2006) marquent autant de pauses « obligées » dans la réflexion commune.

La nouvelle convention collective de la métallurgie signée en janvier 2006 n'en indique pas moins certaines pistes de réforme. Dans la négociation, les syndicats thématisent le clivage entre salariés bénéficiant ou non de la négociation décentralisée en vue de combler partiellement l'écart. Et ils concèdent aux entreprises des marges de flexibilité accrues et localement négociées en échange de la progression des salaires et de l'institution d'un débat permanent sur le travail atypique (voir encadré p.33).

Pacte social et présence représentative

Avec l'arrivée au pouvoir du centre-gauche, les conditions semblent *a priori* réunies pour le lancement d'un véritable pacte social : l'hypothèque de l'autisme politique à l'égard de la concertation sociale est levée, des convergences se dessinent quant aux grandes questions économiques et sociales du pays auxquelles il est urgent de répondre, la légitimité syndicale est rehaussée par l'arrivée d'anciens leaders syndicaux à la présidence des deux Chambres et, avec la signature unitaire du contrat emblématique de la

métallurgie, les syndicats ont retrouvé le chemin de l'unité syndicale. Cela pourrait les aider à faire de nouveau figure d'arbitres dans l'élaboration des compromis sociaux et de faire valoir leur influence politique au-delà de l'intervention normative à travers une négociation collective qui reste dynamique. Au-delà des enjeux de compétitivité, de productivité, de flexibilité et de réactivité des entreprises dans un contexte de mondialisation et de difficultés économiques majeures, le débat porte sur des questions touchant au cœur de la représentation syndicale au début du 21^{ème} siècle : comment protéger les salarié(e)s de la précarisation et comment garder la maîtrise de la flexibilisation des statuts, comment atteler les salariés des petites entreprises aux normes collectives, leur garantissant progression des salaires et amélioration des conditions de travail ? Le débat toutefois n'échappe pas à un certain formalisme qui augure mal de ses débouchés concrets. Il réserve une place importante aux règles, procédures et autres questions d'échéancier institutionnel. Débat d'appareils plutôt que débat sociétal ? Les confédérations syndicales italiennes dont les adhérents se recrutent majoritairement parmi les retraités sont-elles en train de renouer le fil du dialogue avec l'acteur politique en laissant les salariés sur le bord du chemin ?

Sources :

Il Sole-24Ore, Rassegna Sindacale, Repubblica, eirOnline